



GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

PRESENTATION DU PROCESSUS 2021 DE REVISION DES REGLES DE GESTION FORESTIERE DURABLE POUR LA FRANCE

CONTEXTE

Créée en 1999 dans le sillage des grandes conférences environnementales, PEFC est une organisation internationale dont la mission est de préserver et de promouvoir l'équilibre forestier à travers un système de certification de gestion durable des forêts et de traçabilité du bois, dont la conformité est vérifiée par des organismes certificateurs indépendants, pour répondre aux besoins de l'Homme en bois tout en assurant la pérennité des forêts aujourd'hui et pour l'avenir.

Avec 53 pays membres, 320 millions d'hectares de forêts certifiées, 750 000 propriétaires forestiers engagés, et 20 000 entreprises certifiées, PEFC est aujourd'hui un acteur majeur de la certification forestière dans le monde.

En France, PEFC a certifié à ce jour 3100 entreprises de la filière forêt-bois-papier, 5 700 000 hectares de forêt soit plus de 33% de la surface forestière métropolitaine, auxquels s'ajoutent 2 400 000 hectares en Guyane française.

Au quotidien, et depuis 20 ans, le rôle de PEFC en France est d'être le gardien de l'équilibre forestier, en rassemblant autour d'une vision multifonctionnelle de la forêt.

Pour cela, PEFC France (comme chacun des 52 autres pays membres du système PEFC) a développé un ensemble de règles adaptées pour la France – appelé schéma de certification forestière - sur la base d'un socle d'exigences communes définies au niveau international par PEFC International, afin de favoriser, à travers des garanties de pratiques durables, l'équilibre forestier entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt.

Dans le cadre du principe fondamental d'amélioration continue de la certification PEFC, chaque pays membre doit également réviser l'ensemble son système tous les cinq ans, et c'est à ce titre que PEFC France entame aujourd'hui la quatrième révision du schéma français de certification forestière PEFC, au centre duquel se trouve les règles de gestion forestière durable pour la France, c'est à dire les règles qui vont concrètement s'appliquer aux propriétaires forestiers et aux intervenants dans les forêts certifiées PEFC en France.

Outre la mise en conformité avec de nouvelles exigences internationales PEFC, cette révision s'inscrit dans un contexte particulier où la forêt doit s'adapter à un nouveau contexte et fait face à de multiples enjeux qui questionnent la gestion forestière durable, et auxquels PEFC doit continuer de répondre :

- Enjeux environnementaux : réchauffement climatique, érosion de la biodiversité, urgence sanitaire,
- Enjeux économiques : compétitivité de la filière forêt bois, préservation de l'emploi
- Enjeux sociétaux : inquiétudes sociétales sur certaines pratiques forestières (plantations monospécifiques, conversion de forêts, besoins en bois, nouvelles attentes des consommateurs)



Pour jouer pleinement son rôle de gardien de l'équilibre forestier, PEFC France doit aujourd'hui examiner et réinterroger ses exigences de gestion forestière durable en France métropolitaine et en Guyane française à la lumière de ces nouveaux défis, à travers un processus de révision confié à un forum ouvert de parties prenantes.

FORUM DE PARTIES PRENANTES

UNE INSTANCE OUVERTE ET PARTICIPATIVE

La révision des exigences de gestion forestière PEFC est confiée à un Forum de parties prenantes composé de personnes physiques ou morales intéressées par la gestion durable des forêts en France, en veillant à une représentation équilibrée entre les différents groupes d'intérêts :

- Propriétaires et gestionnaires forestiers
- Entreprises, commerce et industries (hors derniers maillons prescripteurs)
- Prescripteurs privés et publics : distributeurs, aménageurs, maîtres d'ouvrage (promoteurs, bailleurs sociaux, collectivités, Etat, etc.)
- Communautés scientifiques et centres de recherche
- Usagers : populations locales regroupées en associations, randonneurs, chasseurs, associations d'usagers de la forêt en général (ex : cueilleurs de champignons, ...)
- Associations environnementales / ONG
- Associations de consommateurs
- Travailleurs et syndicats

Le Forum est conçu comme lieu permettant l'expression de toutes les sensibilités et problématiques liées à la gestion forestière durable en France et fonctionne selon le principe de concertation et de recherche du consensus : une opportunité ouverte à tous de contribuer à la définition des règles de gestion forestière durable PEFC qui vont s'appliquer en France et en Guyane française dans les années à venir.

CALENDRIER DE TRAVAIL

A titre indicatif et prévisionnel, le Forum devrait se réunir du début du 2^{ème} trimestre à la fin de l'année 2021 :

- Au moins 4 réunions plénières :
 - Une réunion de lancement ;
 - Une réunion d'examen de la première proposition de standard français de gestion forestière durable ;
 - Une réunion de validation du document du forum soumis à consultation publique ;
 - Une 4^{ème} réunion d'examen des résultats de la consultation publique et d'approbation du document qui sera ensuite soumis à la reconnaissance internationale par PEFC International
- Des réunions de groupe de travail dont les modalités, la périodicité et les thématiques seront définies par le Forum lors de sa première réunion de lancement, et auxquelles chaque partie prenante choisira de participer en fonction de ses centres d'intérêts par rapport aux thématiques traitées.

Note : deux groupes de travail dédiés composés des parties prenantes concernées seront mis en place spécifiquement pour :

- *La révision des exigences de gestion forestière PEFC durable pour la récolte du liège*
- *La révision des exigences de gestion forestière durable pour la Guyane Française*

LES LIVRABLES

1. Règles de gestion forestière durables PEFC pour la France métropolitaine pour la période 2022-2027
2. Règles de gestion forestière durables PEFC pour la Guyane française pour la période 2022-2027
3. Règles de gestion forestière durables PEFC pour la récolte du liège pour la période 2022-2027

ET APRES ...

1. Consultation publique de 60 jours

Une fois les travaux du Forum achevés, les projets de standards ci-dessus sont soumis à une consultation publique de 60 jours. Les résultats de cette consultation publique sont ensuite intégrés et validés par le Forum dans une version définitive appelée Document Final.

2. Approbation

Le document final du Forum est présenté à l'Assemblée générale extraordinaire de PEFC France pour approbation.

Note : l'assemblée générale de PEFC France ne peut qu'approuver ou rejeter mais ne peut pas modifier le contenu des exigences proposées par le Forum. En cas de rejet, le Forum doit se réunir à nouveau.

3. Evaluation et reconnaissance internationale

Les standards français de gestion forestière durable ainsi approuvés sont soumis à une évaluation internationale par un organisme d'expertise indépendante qui vérifie leur conformité avec les exigences internationales. Une fois l'évaluation achevée et un avis favorable donné, les standards révisés de gestion forestière durable pour la France sont approuvés par l'assemblée générale internationale de PEFC International, et peuvent entrer en application dans les forêts française certifiées PEFC.

LES GRANDES ETAPES DU PROCESSUS ET CALENDRIER PREVISIONNEL TRAVAIL

| ETAPES | | CALENDRIER PREVISIONNEL ET INDICATIF |
|---|---|---|
| Lancement et Préparation | Invitation des parties prenantes | Février - Mai 2021 |
| | Elaboration des documents préparatoires / de travail | |
| | Mise en place du premier Forum | |
| Construction | Réunions de Forum en groupes de travail | Juin - décembre 2021 |
| | Rédaction du standard révisé et obtention du consensus | |
| Consultation publique et finalisation de la construction | Consultation publique de 60 jours sur le projet de standard de gestion forestière durable | 4ème trimestre 2021 – 1er trimestre 2022 |
| | Collecte et synthèse des contributions reçues | |
| | Analyse, discussions et intégration par le Forum des résultats de la consultation publique dans un document final | |
| Approbation | Rédaction et approbation par le Forum du document final prenant en compte les résultats de la consultation publique | 2ème trimestre 2022 |
| | Approbation du Document Final par le Conseil d'administration | |
| | Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du Rapport de Développement et du Document Final | |
| Evaluation internationale et reconnaissance | Evaluation internationale | 2ème semestre 2022 – 1er trimestre 2023 |
| | Reconnaissance par l'AG PEFC et entrée en vigueur en France | |
